

ALEXANDRE

ALEXANDRE





alexandre houdelier
cahier de vie ~ moyenne section
m. thomas olivetti ~ mme. patricia saviane
2010-2011

REGLEMENT INTERIEUR

d'après le règlement scolaire départemental, du 13 février 2009

INSCRIPTION ET ADMISSION

Le certificat d'inscription sur la liste scolaire de la commune est délivré par le Maire.

Lors de la première admission à l'école, les parents ou la personne à qui est confié l'enfant doivent également présenter la déclaration relative à l'autorisation de communication de leur adresse personnelle aux associations de parents d'élèves.

En cas de changement d'école, un certificat de radiation émanant de l'école d'origine doit être présenté. Le certificat de radiation est délivré par le Directeur de l'école d'origine qui en transmet une copie au Maire de la commune de départ pour information.

En outre, le livret d'évaluation de l'élève est remis aux parents sauf si ceux-ci préfèrent laisser le soin au Directeur d'école de transmettre directement ce document à son collègue.

Tout enfant âgé de trois ans au 31 décembre de l'année civile en cours doit pouvoir être accueilli. Les enfants ayant deux ans au jour de la rentrée scolaire pourront être admis dans la limite des places disponibles, si les conditions matérielles le permettent.

L'admission est enregistrée par le Directeur de l'école sur présentation du certificat d'inscription délivré par le Maire de la commune dont dépend l'école, du livret de famille, d'un certificat du médecin traitant choisi par la famille, d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication, des décisions de justice en cas de situation particulière précisant la responsabilité parentale et le lieu de résidence de l'enfant.

FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour l'élève inscrit, d'une fréquentation régulière chaque jour de classe. A défaut d'une fréquentation régulière et après une remarque écrite, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits et rendu à sa famille ou à la personne ayant l'autorité parentale par le Directeur de l'école qui aura, préalablement à sa décision, réuni l'équipe éducative.

Horaires et aménagement du temps scolaire.

La durée hebdomadaire de la scolarité à l'école maternelle et à l'école élémentaire est fixée à 24 heures d'enseignement par semaine pour tous les élèves, organisées à raison de 6 heures par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; ceux qui rencontrent des difficultés d'apprentissage pouvant bénéficier de deux heures d'aide personnalisée.

VIE SCOLAIRE

Dispositions générales

L'enseignant s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants.

De même les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

Sanctions

L'école joue un rôle primordial dans la socialisation de l'enfant : tout doit être mis en œuvre pour favoriser son épanouissement et son accès aux apprentissages. C'est pourquoi aucune sanction ne peut être infligée. Un enfant momentanément difficile pourra cependant être isolé pendant le temps, très court, nécessaire à lui faire retrouver un comportement compatible avec la vie de groupe. Il ne devra à aucun moment être laissé sans surveillance.

Toutefois, quand le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe et traduit une évidente inadaptation au milieu scolaire, la situation de cet enfant doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative, à laquelle participeront le médecin de l'Education nationale et/ou un membre du réseau d'aide spécialisées.

Une décision de retrait provisoire de l'école peut alors être proposée par le Directeur aux parents, en accord avec le directeur chargé de la circonscription. Dans ce cas, des contacts fréquents doivent être maintenus entre les parents et

Neutralité et laïcité de l'enseignement public

Le principe de laïcité est un des fondements de la république. Il repose sur le respect de la liberté de conscience et sur l'affirmation de valeurs communes, parmi lesquelles l'égalité de dignité de tous les êtres humains et le respect de l'identité de chacun. L'école ne peut accepter les comportements susceptibles de constituer des pressions sur d'autres élèves. De plus, les convictions religieuses ne peuvent être opposées à l'obligation d'assiduité, excepté pour les grandes fêtes dont les dates sont rappelées chaque année par une instruction publiée au Journal officiel. Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Lorsqu'une famille méconnaît l'interdiction posée à l'alinéa précédent, avant l'engagement des procédures, le Directeur d'école organise un dialogue avec cette famille, en concertation avec l'équipe éducative.

HYGIENE ET SECURITE

Hygiène – Santé

Les parents s'efforceront d'assurer à leurs enfants une hygiène de vie permettant à l'école de remplir sa mission avec la meilleure efficacité, notamment en répondant aux besoins physiologiques concernant le sommeil et l'alimentation (petit déjeuner).

Ainsi, suite aux recommandations ministérielles, il n'y aura pas de collation pendant les récréations. Les enfants allant à la garderie pourront apporter un goûter dans leur sac, prévu pour ce temps là.

Les parents porteront une attention particulière à l'hygiène générale, au lavage des mains, des ongles et des dents, et vérifieront l'absence de parasitose dans la chevelure de leurs enfants. Tout enfant porteur de pédiculose devra être traité. Pour éviter les réinfections, il est indispensable de traiter toutes les personnes vivant au foyer, de prendre des mesures d'hygiène et de traitement de l'environnement (peignes, brosses, literie, vêtements...) et de prévenir l'enseignant.

Il est demandé aux parents de prévenir la directrice en cas de maladie contagieuse.

Aucun médicament, aussi anodin soit-il, ne peut être administré par les enseignants ou la personne communal. Toute présence dans les cartables de médicaments est interdite.

Ne seront conservés à l'école que les médicaments entrant dans un traitement de longue durée et seulement après l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) établi avec le médecin scolaire.

Il est de la responsabilité des parents de prévenir l'équipe enseignante des éventuels problèmes de santé de leur enfant.

Ainsi, le projet d'accueil individualisé est mis au point, à la demande de la famille, ou en accord et avec la participation de celle-ci, par le Directeur d'école, à partir des besoins thérapeutiques précisés dans l'ordonnance signée du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie, adressée sous pli cacheté au médecin de l'Education nationale.

Sécurité

Des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire. Le premier exercice doit se dérouler dans le mois qui suit la rentrée. Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie.

Un Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs (PPMS) est établi.

Lutte contre la violence

Le règlement intérieur est tenu de rappeler les principes d'un comportement citoyen au sein de l'école : respect de soi et d'autrui, responsabilité et solidarité. Il est du devoir de chacun de contribuer à la préservation de ces valeurs fondamentales dont l'institution scolaire est la garante. Aucune forme de violence ne peut être tolérée : violence verbale ou physique, atteinte aux personnes et aux biens personnels ou collectifs.

Tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu de le signaler. S'il pense être confronté à une situation d'enfant en danger ou qui risque de l'être, le directeur d'école ou l'enseignant concerné adressera une fiche d'information préoccupante au conseil général et en informera l'inspection académique. En cas de péril imminent pour l'enfant (maltraitance grave, allégation d'abus sexuel), l'information sera également faxée au Procureur de la République concerné.

conts 03/09/2010 lu et approuvé Alru di Joudi Co

Dispositions particulières

Le règlement intérieur de l'école peut prévoir une liste de matériels ou objets dont l'introduction à l'école est prohibée. Ainsi, il est demandé aux familles de ne pas laisser les enfants venir avec des objets dangereux (piquants, coupants, ...)

De plus, il est demandé :

- d'éviter de mettre des bijoux aux enfants (risque de perte, de cassure, de blessure),
- d'éviter les chaussures et vêtements qui gênent l'enfant dans ses activités (tongs, bretelles, salopettes l'hiver, vêtements de trop grande valeur...),
- de mettre le nom sur le sac et les vêtements (surtout vestes, gilets...),
- de ne pas laisser l'enfant apporter des jouets de chez lui.

SURVEILLANCE

La surveillance des élèves durant les heures d'activité scolaire doit être continue. Leur sécurité doit être constamment assurée en tenant compte de l'état et de la distribution des locaux, du matériel scolaire et de la nature des activités proposées.

Accueil des élèves aux familles

L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. Au plus tard à 8 h 30 le matin et 13 h 30 l'après-midi, chaque élève est sous la responsabilité de l'enseignant de la classe.

Les modalités pratiques d'accueil sont prévues par le règlement intérieur de l'école :

- **Le portail sera ouvert de 8H20 à 8H30, les parents accompagneront leur enfant dans sa classe. Il est interdit de laisser un enfant dans la cour sans surveillance. L'enfant en retard sera confié à l'ATSEM de service au portail. A 8H30, le portail sera fermé, il est donc demandé aux accompagnateurs de ne pas s'attarder dans les couloirs ou la cour.**
- **L'accueil des enfants externes se fera dans la cour sous la responsabilité d'un enseignant, le portail sera ouvert de 13H20 à 13H30.**

Remise des élèves aux familles

Les enfants sont sous la responsabilité de leur famille, à l'issue des classes du matin et de l'après-midi, sauf s'ils sont pris en charge, à la demande écrite de la famille, par un service de garde, de cantine.

Les enfants sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux (y compris le descendants mineurs autorisés) par écrit.

Les modalités pratiques de sorties sont prévues par le règlement intérieur de l'école :

- **Les enfants, n'allant pas à la cantine, seront raccompagnés par un enseignant au portail à 11H30,**
- **Les parents ou les personnes autorisées viendront récupérer l'enfant dans sa classe à 16H30,**
- **Seules les personnes dont le nom sera écrit dans la feuille de renseignement pourront récupérer l'enfant ; il peut leur être demandé de fournir une pièce d'identité.**

L'exclusion temporaire d'un enfant, pour une période ne dépassant pas une semaine, peut être prononcée par le Directeur, après avis du conseil d'école, en cas de négligence répétée ou de mauvaise volonté évidente des parents pour reprendre leur enfant à la sortie de chaque classe, aux heures fixées par le règlement intérieur après entretien avec l'inspecteur de l'éducation nationale.

L'organisation de l'aide personnalisée auprès d'un élève si elle est mise en place, peut amener, éventuellement une intervention en milieu de journée, 30 à 45 minutes entre 11 h 30 et 13 h 30. L'enseignant sera alors responsable de l'enfant pendant le temps de l'aide et jusqu'au moment où il l'aura confié soit au personnel de cantine, soit sa famille s'il est externe. Les parents seront obligatoirement informés lorsque leur enfant entre dans le dispositif de l'aide.

Signature des parents ou du responsable légal
(faire précéder la signature de la date et de la mention « lu et approuvé »)

notés 03/09/2010 lu et approuvé
Stéphane Delger

NOTE DE RENTREE 2010/2011

L'équipe pédagogique est heureuse d'accueillir vos enfants.

- M. Jean LLAVADOR, classe des Petites Sections (PS), accompagné de son ATSEM,
- Mme Béatrice BLOT.
- M. Thomas OLIVETTI, classe des Moyennes (MS), accompagné de son ATSEM,
- Mme Patricia SAVIANE.
- M. Jean-Michel SCLAVO, classe des Grandes Sections (GS), accompagné de son ATSEM,
Mme Annie BLANCARDI.

M. Thomas OLIVETTI assure la direction.

HORAIRES SCOLAIRES.

L'accueil :

Il a lieu de 8H25 à 8H35 dans chaque classe ;
et de 13H25 à 13H35 dans la cour. Les petites sections seront ensuite emmenées par le maître au dortoir.

Le règlement scolaire départemental stipule que chaque élève est sous la responsabilité de l'enseignant après 8H30 et 13H30. **Le portail sera fermé à 8H35 et 13H35 précises.**

Ainsi, après avoir accompagné les enfants dans les classes, il est demandé aux parents de bien vouloir se diriger rapidement vers la sortie.

Les enseignants restent néanmoins à votre écoute, et des entrevues pourront se faire, avec prise de rendez-vous, en dehors du temps scolaire.

D'avance merci pour votre coopération.

Les sorties :

A 11H30, les enfants ne mangeant pas à la cantine seront récupérés par les parents au portail auprès des enseignants (ou sous le préau en cas de pluie).

A 16H30, les parents viennent récupérer les enfants dans leur classe.

AIDE PERSONNALISEE.

Depuis la rentrée scolaire 2008, un dispositif d'aide personnalisée a été mis en place.

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux enfants en difficulté de bénéficier d'une aide en petit groupe, en plus de temps scolaire.

Cette aide aura lieu les lundi et jeudi entre 11H30 et 12H15 (ponctuellement dans l'année), uniquement pour les enfants dont les enseignants estimeront que cela leur serait bénéfique (l'accord parental sera demandé).

ABSENCES

Les parents doivent prévenir l'école en cas d'absence de leur enfant, le jour même au 04.93.79.17.41. Ils devront par la suite justifier cette absence.

ELECTIONS PARENTS D'ELEVES.

N'hésitez pas à venir demander des informations. Il est important que l'école vive également avec une participation active des parents.

CALENDRIER SCOLAIRE.

Rentrée des élèves	Jeudi 2 septembre 2010	
	<i>Départ après la classe</i>	<i>Reprise le matin</i>
Toussaint	Vendredi 22 octobre 2010	Jeudi 4 novembre 2010
Noël	Vendredi 18 décembre 2010	Lundi 3 janvier 2011
Hiver	Vendredi 19 février 2011	Lundi 7 mars 2011
Printemps	Vendredi 16 avril 2011	Lundi 2 mai 2011
Été	Vendredi 1 juillet 2011	

ASSURANCE.

Il est souhaitable que les enfants soient assurés en « responsabilité civile » et « individuelle accidents » pour la vie quotidienne dans l'école. Cette assurance est facultative mais vivement recommandée. **En cas de sortie scolaire, cette assurance devient obligatoire.** Nous demandons aux familles de fournir dès que possible une attestation.

COOPERATIVE SCOLAIRE.

La coopérative centrale de l'école maternelle est affiliée à l'OCCE (Office Centrale de la Coopération à l'Ecole), ce qui nous permet de gérer officiellement les ressources que vous nous allouez.

Le conseil d'école a fixé le montant de la cotisation à 15 euros ; le paiement sera effectué en espèce, dans une enveloppe cachetée et donnée à l'enseignant (écrire NOM et PRENOM sur l'enveloppe).

Votre participation à la coopérative n'est pas obligatoire. Cependant, l'argent collecté permet de financer et de gérer des projets (sorties, spectacles, fêtes...) et de mettre à disposition des enfants le petit matériel manquant nécessaire à leurs activités.

Afin de vous expliquer comment est utilisée cette coopérative, voici un exemple de répartition de la cotisation : ± 1€ pour les frais bancaires et l'assurance de l'école, ± 5€ pour les cadeaux fêtes mères, pères..., ± 3€ pour compléter l'aide financière de la mairie pour payer une sortie scolaire (bus...), ± 3€ pour renouveler les jeux abîmés (petites voitures, animaux en plastique), ± 3€ pour des denrées périssables (sel pour la pâte à sel, aliments lors de la semaine du goût...)

D'avance merci.

FEUILLES DE RENSEIGNEMENTS.

Merci de prendre le temps de remplir comme chaque début d'année les feuilles de renseignements. Celles-ci sont importantes car elles nous permettent de savoir si vous avez changé de numéro de téléphone, comment se compose la famille, de connaître les personnes que vous autorisez à venir chercher l'enfant...

Merci de les rapporter le plus tôt possible.

D'autres informations vous parviendront tout au long de l'année, soit par affichage soit par mots donnés par les enseignants de chaque classe.

L'équipe pédagogique.

Signatures des parents :

Manuel...



OFFICE COMMUNAL
de la Jeunesse et de la Culture

REGLEMENT INTERIEUR

1/ CONDITIONS D'ACCUEIL ET HORAIRES

Les enfants seront accueillis dans la limite des places disponibles. En cas de sureffectif, les enfants dont les deux parents travaillent seront prioritaires....

L'accueil a lieu tous les matins entre 8h et 9h dans les locaux scolaires suivants :

- Accueil de Loisirs Maternel : Ecole Maternelle Ricolfi II
- Accueil de Loisirs Primaire : Ecole Primaire Ricolfi « Cour des Artichauts »
- Accueil de Loisirs Pré-Ados et Ados : Maison de La Jeunesse

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h jusqu'à 18h **impératif**, aux mêmes endroits. **En cas de non respect des horaires précédemment cités l'O.C.J.C. se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant.**

Les enfants de plus de 8 ans peuvent quitter seuls l'accueil de loisirs à la condition qu'une décharge des parents ait été transmise à l'inscription. Les parents devront notifier par écrit aux directeurs de l'accueil de loisirs, les personnes autorisées à venir chercher leur enfant. Dans le cas où aucune autorisation n'est délivrée, nous ne pourrions pas confier les enfants à une tierce personne.

Les enfants ne peuvent pas sortir de l'accueil de loisirs en dehors de ces horaires, sauf par notification et décharge signées des parents et en accord avec les directeurs.

2/ PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR VALIDER L'INSCRIPTION

Une fiche sanitaire complétée par un certificat médical ainsi qu'une fiche de renseignements. La fiche sanitaire est en effet le seul lien entre les organisateurs et la famille. Pour cela, elle doit être remplie avec le plus d'exactitude possible. Un dossier d'inscription est valable l'année scolaire (de septembre à aout) de l'année qui suit).

Aucun enfant ne sera accepté sans ces documents dûment remplis.

3/ REGLEMENT

Le règlement s'effectue lors de l'inscription, il ne sera mis à l'encaissement qu'à la fin de la période.

Les frais d'inscription sont fixés à 1, 5 jours du prix de journée, pour l'année scolaire (de septembre à aout) dans la limite de 15 €.

Suite à une convention signée entre l'O.C.J.C. et la CAF, le prix journalier est obtenu en multipliant le quotient familial par 0.9%.

- Pour les allocataires (allocations familiales, APL...) fournir un justificatif disponible auprès des services de la CAF (joignable directement par téléphone au 0 820 250 610 ou par internet www.caf.fr)
- Pour les non allocataires, fournir une copie de l'avis d'imposition ou de non imposition 2008.

Le tarif minimum est de 2.50 Euros.

En l'absence de ces documents, nous serions dans l'obligation d'appliquer le tarif maximum de 30 Euros par journée.

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas de force majeure. En cas d'absence pour maladie, 2 de jours de carences seront appliqués.

Au delà de ce délai, présentation du certificat médical pour la non-factoration des journées restante de maladie.

Je, soussigné(e) M _____ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif à l'accueil de loisirs.

J'autorise l'accueil de loisirs à photographier mon enfant : oui / non * * barrez la mention inutile

« Lu et Approuvé »

Date : _____

Signature :

Département des Alpes-Maritimes
CAISSE DES ECOLES DE CONTES

Adresse : Mairie de Contes - 06390 CONTES

Téléphone : 04 93 79 00 01
Télécopie : 04 93 79 06 67

Contes, le 27 août 2010

Madame,

J'ai le plaisir de vous faire connaître qu'une suite favorable est réservée à la demande d'inscription de votre enfant, Alexandre, au restaurant scolaire de CONTES, à compter du 02/09/2010.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire
F. TUJAGUE



Suite au dos

ANNEE SCOLAIRE 2010 – 2011

PARTIE A CONSERVER

REGLEMENT INTERIEUR DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Le règlement intérieur ci-après précise les modalités de fonctionnement des Restaurants Scolaires gérés par la Caisse des Ecoles de CONTES (Ricolfi - Sclos - La Vernéa - La Pointe - Maternelle). Ce règlement doit être impérativement respecté par tous les bénéficiaires.

ARTICLE 1 : Inscription.

Les parents des enfants désirant bénéficier du service municipal de la restauration scolaire devront déposer une demande d'inscription avant la rentrée des écoles (de la dernière quinzaine de juin à **15 jours avant la rentrée**. Des demandes d'inscription pourront être exceptionnellement acceptées en cours d'année scolaire. L'inscription ne deviendra effective qu'après accord de la Caisse des Ecoles.

La restauration à la carte pourra être choisie. Les parents décideront lors de l'inscription d'envoyer leur(s) enfant(s) un ou deux jours par semaine, les jours choisis devront être précisés en début d'année et scrupuleusement respectés.

Dans le cas où les demandes seraient supérieures à la capacité d'accueil des restaurants scolaires, un ordre de priorité sera établi en tenant compte :

- de la distance entre le domicile et l'école
- de la situation de famille (travail des parents...).

ARTICLE 2 : Tarif / Paiement des repas

Le tarif est fixé par le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Contes et porté à la connaissance des parents. Pour l'année 2010/2011 le tarif du repas est de 2,40 €, sauf pour les inscriptions à la carte ou le tarif est de 4,20 € par repas.

Pour les modalités de paiement des repas, les parents pourront faire le choix d'un paiement par prélèvement mensuel ou par facture bimensuelle. A cet effet veuillez trouver, ci-joint, le formulaire de demande de prélèvement à remplir et à retourner avec le formulaire d'inscription au service cantine de la caisse des écoles de Contes. Les familles ayant déjà fait le choix du prélèvement l'an passé n'ont pas besoin de renouveler la demande.

La réinscription en début d'année scolaire ne pourra être enregistrée qu'après règlement total des paiements en cours.

ARTICLE 3 : Annulation d'inscription

Dans le cas où un enfant cesserait de fréquenter le restaurant scolaire, ses parents devront en informer par écrit la Caisse des écoles de Contes, faute de quoi les repas seront dus aussi longtemps que cette formalité n'aura pas été accomplie.

ANNEE SCOLAIRE 2010 – 2011

PARTIE A CONSERVER

REGLEMENT INTERIEUR DES RESTAURANTS SCOLAIRES

ARTICLE 4 : Absences

Les repas non pris ne seront pas facturés, dans le cas d'une absence justifiée égale ou supérieure à huit repas consécutifs en facturation normale et, à 2 semaines consécutives d'école pour les enfants inscrits à la carte ; ainsi que les repas non pris du fait de la fermeture du service de restauration ou de la fermeture de l'école. Dans tous les autres cas, les repas non pris sont dus

ARTICLE 5 : Discipline

Les enfants devront avoir une attitude correcte envers les agents du restaurant scolaire et leurs camarades. Tout manquement grave à cette règle pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du Restaurant Scolaire. Les parents étant entendus avant qu'une telle décision soit prise. Dans le cas de difficultés pour l'application de ce règlement, les parents auront la faculté de prendre contact avec la Caisse des Ecoles de Contes, par écrit.

Coordonnées des services :

Caisse des Ecoles de Contes :
Mairie de Contes
Service cantine
Rue du 8 mai 1945
06390 CONTES

Tél : 04 93 79 00 01 (standard)

Fax : 04 93.79 06 67

Service inscription : Mme M. Paciotti : 04 97 13 87 42



FOURNITURES SCOLAIRES

Chers parents,

Afin que votre enfant passe une année scolaire dans les meilleures conditions nous vous demandons de fournir lors des jours suivant la rentrée :

- une boîte de mouchoirs
- une boîte de lingettes
- 2 photos d'identité
- un tablier de peinture ou un tee-shirt usagé
- la coopérative scolaire (15 euros)
- l'attestation d'assurance scolaire



FILIA-MAIF
79076 NIORT cedex 9
S.A. au capital de 114 337 500 € entièrement libéré
Entreprise régie par le Code des Assurances
RCS Niort : B 341 672 681 (87 B 108)

Délégation départementale de Nice-Acropolis
Immeuble Les Muses
2 place Jean Moulin
06046 Nice cedex 1
Téléphone : 04 93 13 70 00 - Télécopie : 04 93 13 70 01
Ouverte du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00, sauf jeudi de 10h30 à 18h00

0603 011165013204



0000018177

N° de sociétaire : 5978593 J

Le 4 septembre 2010

ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE

risques scolaires, universitaires et extra-scolaires

(valable à compter du 03/09/2010)

Bénéficiaire des garanties - enfant à charge

HOUELIER ALEXANDRE

Garanties

Responsabilité civile - Défense

- responsabilité civile (dommages matériels et corporels) : à concurrence de 100 000 000 €.
Pour les dommages matériels et immatériels consécutifs, la garantie est toutefois limitée à 15 000 000 €.
- défense : sans limitation de somme.

Dommages corporels (individuelle accident), frais médicaux, invalidité, décès.

Frais de recherche et de sauvetage des vies humaines.

Dommages atteignant les biens assurés (étendue des garanties variant selon la formule souscrite).


Recours - Renseignements juridiques personnalisés.

Assistance.

Durée du contrat

Annuelle avec tacite reconduction au 1er janvier.

Filia-MAIF



INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES

Chers parents,

Je vous informe que la réunion parents-enseignants aura lieu :

SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2010

à 9 heures précises pour les parents de Petite section.


à 9h15 précises pour les parents de Grande et Moyenne section

à 9h30 précises pour les parents de Moyenne et Petite section

Nous comptons sur votre ponctualité et votre présence.

Cordialement.

L'équipe pédagogique.


Signature des parents

INFORMATIONS AUX PARENTS D'ELEVES

Les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école maternelle Ricolfi 2 sont les suivantes :

Matin : 8h25 – 8h35

Pour les externes : 11h25 – 13h15

Après-midi : 16h25 – 16h35

L'équipe pédagogique vous remercie de bien vouloir respecter ces horaires afin de ne pas altérer le bon fonctionnement de l'établissement.

Signature :

Claudette



Chers parents,

J'avais évoqué, lors de la réunion « parents-enseignants », l'idée de mettre en place un goûter collectif, le matin avant la récréation. Certains parents m'ont demandé que cette idée voit le jour.

Cette collation pourra être composée de jus de fruits (100% pur jus) ou de compotes en tube uniquement. Chaque jour, une famille sera désignée pour apporter 3 litres de jus de fruits, ce qui correspondra à 2 verres par enfant, ou 25 briques de jus, ou 25 compotes, ce qui correspondra à 1 par enfant. Autrement dit, chaque famille sera concernée par ce goûter pas plus d'une fois tous les uns mois et demi.

Seriez-vous donc d'accord que votre enfant bénéficie de ce goûter tous les matins, et de ce fait de participer à l'approvisionnement?

OUI

NON

Claudine de la...





**Maternelle RICOLFI 2
PETITE ET MOYENNE SECTION
2010-2011**

	Nom	Prénom	
1	BOVA	Louna	03-07-2006
2	CUPIDO	Gloria	30-07-2006
3	DELOLMO	Lana	20-10-2006
4	GABET-SANTELLI	Malory	09-11-2006
5	GIAUME	Ryan	04-06-2006
6	GRAS	Jessy	05-10-2006
7	GUEY	Ornella	30-05-2006
8	HOUDELIER	Alexandre	26-10-2006
9	LEGELEY	Ethan	22-05-2006
10	MIOSSEC	Enzo	08-12-2006
11	PASSOLUNGI	Julia	09-09-2006
12	PIRES	Alexandra	10-11-2006
13	REA	Jade	27-10-2006
14	ROSELLI-NEGRO	Roxane	10-08-2006
15	ROSELLI-NEGRO	Alix	10-08-2006
16	ROSSI	Enzo	08-06-2006
17	SALAVER	Mathis	20-04-2006
18	SARTOR	Marin	08-08-2006
19	SEGRS	Olivia	13-07-2006
20	SIDELHADJ	Quentin	06-09-2006
21	VALZANO	Luca	05-06-2006
22	LAURENT	Emma	02-01-2007
23	LEGRAND	Luca	11-01-2007
24	PORTERIE	Anaïs	05-01-2007
25	PHILIPPOT	Lou	30-01-2007



Ecole Maternelle Ricolfi 2 - 2010 / 2011



*Ecole Maternelle Ricolfi 2 - Les Petits-Moyens
2010 / 2011*









2011

Janvier

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Février

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Mars

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Avril

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Mai

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Juin

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Juillet

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Août

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Septembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Octobre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Novembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30


Décembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						



Alexandre

Un cahier pour tout garder

 Mon
Journal
de
Classe

Classe de Moyenne Section

Ce cahier appartient à :

Alexandre



Année 2010 / 2011



Les jours de la semaine

Le LUNDI est tout gris,
Jaune clair est le MARDI
Mais voici MERCREDI rose,
On se repose.
JEUDI bleu vient à son tour,
VENDREDI vert le suit toujours.
SAMEDI rouge DIMANCHE blanc,
C'est la joie des enfants.

La famille Tortue

Jamais on a vu
Jamais on ne verra
La famille Tortue courir après les rats
Le papa Tortue
Et la maman Tortue
Et les enfants Tortue
Iront toujours au pas

P.S : Je remplace au fur et à mesure
les mots, « Tortue », « rats » et « pas » par les sons associés.

Les crocodiles

UN crocodile qui s'en allait en guerre
Disait au revoir à ses petits enfants
Traînant la queue, la queue dans la poussière
Il s'en allait chasser les éléphants, PAN!!!...

HA!!! Les crococo, les crococo, les crocodiles
sur le bord du Nil ils sont partis n'en parlons plus (bis)

Deux crocodiles.....

LUNDI

MARDI

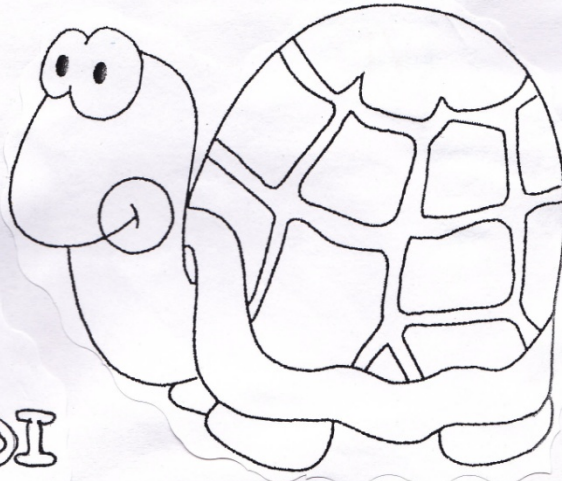
MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

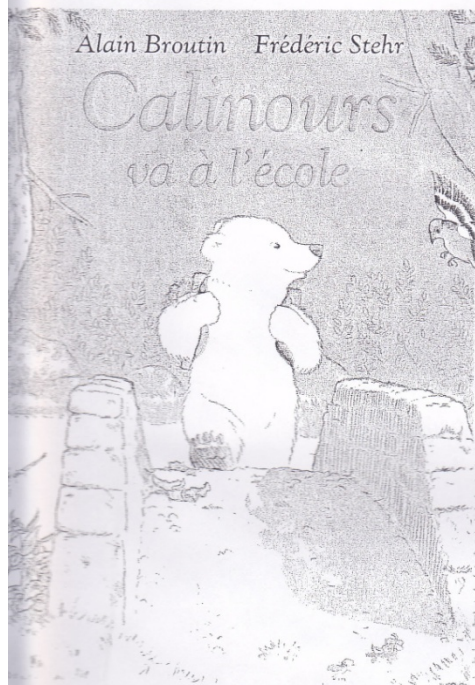
SAMEDI

DIMANCHE



Première période
septembre-octobre

Lors de cette période
nous avons étudié
les albums suivants :



Mireille d'Allancé

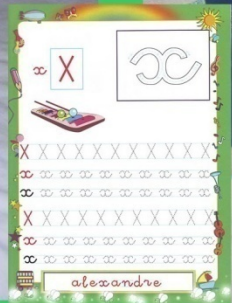
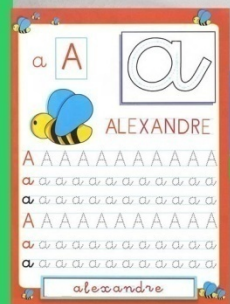
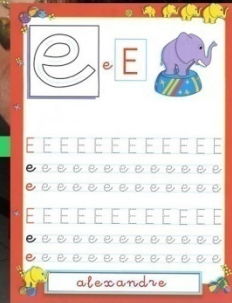
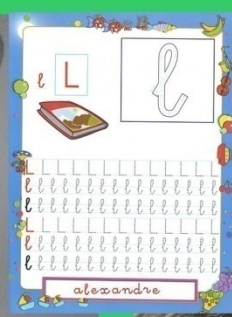
Non, non et non !



Serge Bloch

l'école de Léon

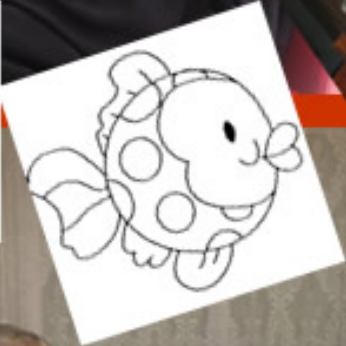
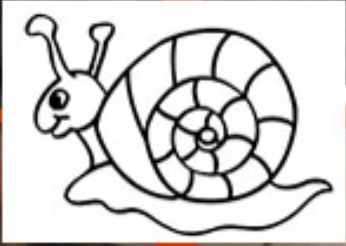




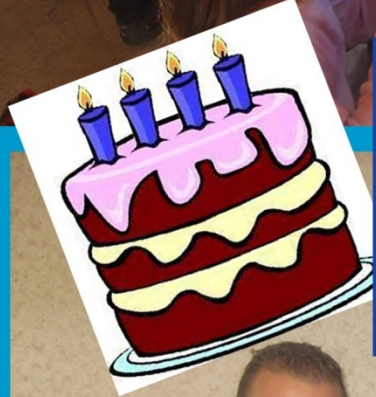





ABCDEF
GHIJKL
MNOPQ
RSTUVW
XYZ



Joyeux
anniversaire
Alexandre



Joyeux
anniversaire
Alexandre



Alexandre Houdelier a le plaisir de t'inviter à fêter son anniversaire le mercredi 27 octobre à 14h30 derrière le Bar-Tabac La Picada (4, Place Allard). L'accès de la grande terrasse où aura lieu la fête se fait par le Passage La Picada qui se trouve face au grand parking de Contes.

N'oublie pas de confirmer ta présence en appelant sa maman au 06.83.99.47.42 avant le 22 octobre 2010.

Les parents devront récupérer leurs enfants vers 17h00.



Joyeux
anniversaire
Alexandre

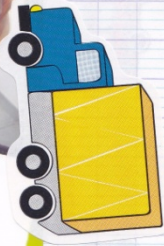
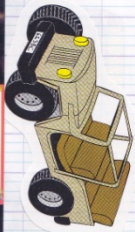




À la maison

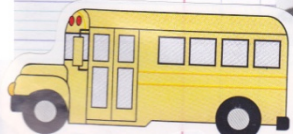
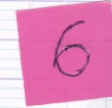
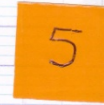
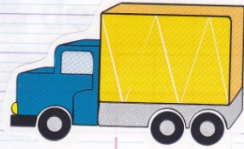
À la maison

Date





A LEXANDRE





ALEXANDRU



ABCDEF
GHIJKL
MNOPQR
STUVWX
YZAAA

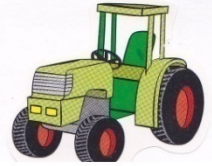
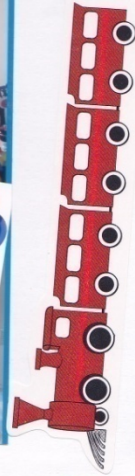
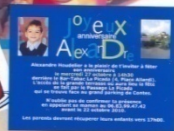
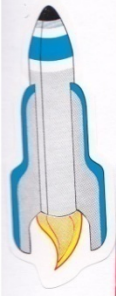
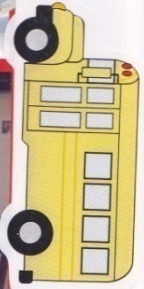
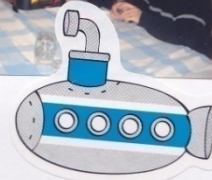
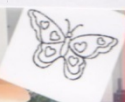
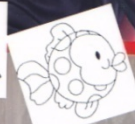






Tableau de responsabilités

ORNELLA

OLIVIA

ALIX

LOUNA

LOU

JADE

EMMA

ANAIS

ALEXANDRA

JULIA

LANA

ROXANNE

Afficher la date



MALORY

Dessiner la météo



RYAN

Être chef de rang



GLORIA
TOM

Responsable de la porte



ALEXANDRE

MARIN

ETHAN

ENZO R

JESSY

LUCA

LUCAS

MATHIS

ENZO M

QUENTIN







Louisa

Jessy

Alexandra

Malory

Mathis

Luca

Ryan

Roxane

Annella

Quentin

Jade

Enzo M.

Enzo R.

Alexandre

Julia

A.

Lou

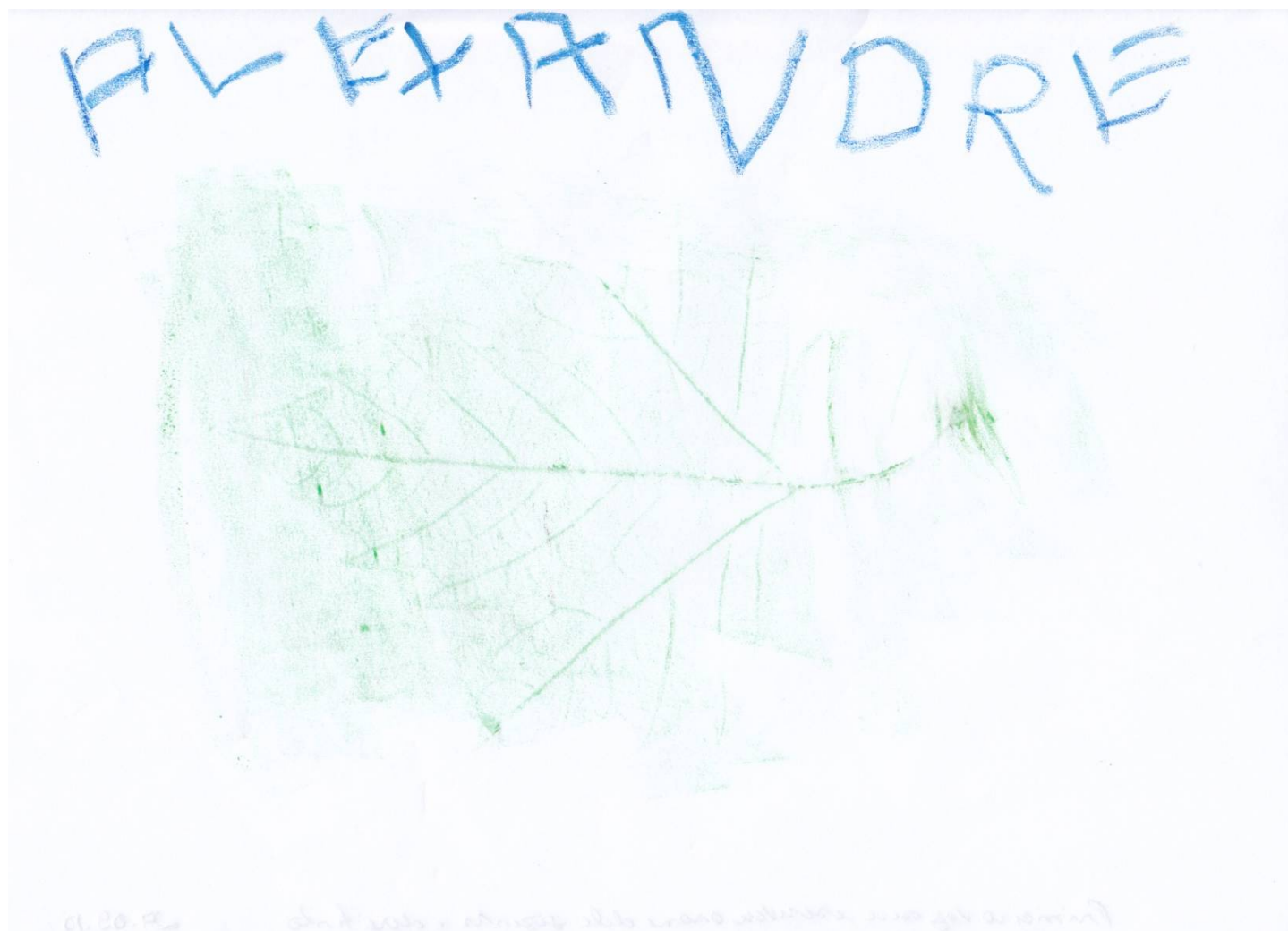
Lucas

A watercolor artwork featuring a central white space surrounded by soft, blended washes of light green and pale orange. The colors are applied with visible brushstrokes, creating a delicate, ethereal effect. The artwork is presented on a white background, possibly a page from a book or a portfolio.

Alexandre

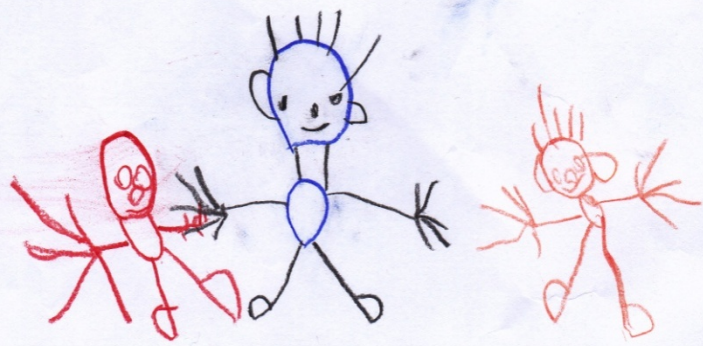


Alexandre



primeira vez que escreveu o nome dele sozinho e direitinho
27.09.2010

ALEXANDRE



família
17.11.2010



A

L

E

X



a

i

e

x

ALEXANDRE

ALEXANDRE

0

1

2

3

4



5

6

7

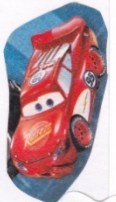
8

9

10



novembre 2010



A
L
E
X



a
l
e
x

ALEXANDRE ALEXANDRE



0
1
2
3
4



5
6
7
8
9
10



la semaine

lundi
mardi
mercredi
jeudi
vendredi
samedi
dimanche



janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

octobre

novembre

décembre



Le facteur n'est pas passé
Il ne passera jamais.
Lundi, mardi, mercredi
Jeudi, vendredi, samedi
Dimanche
("Fermez les petits pois" ou
"Fermez les petits pois chez
soi")



M
e
i
l
i
e
u
r
s

2011

V
o
e
u
x



CLAUDIALEXANDRE
CLAUDIALEXANDRE
CLAUDIALEXANDRE
CLAUDIALEXANDRE

CAJUNO
LIZ
AUXÍLIO
CIVIL
BOND DE
ALGEBRA
LIZ
BELEZA
EXEMPLOS DE PUREZA
A-O
N-VEZES DE CAJUNO
BARRIVAS DO CIEU
REFLEXOS DO INFINITO
ESPERANÇA DO AMANHÃ

ESPERANÇA SEMPRE
REALIZAÇÕES E SONHOS
E MAIS ELEVADOS E ATORE
CANTABIS CIGOS BELZE

HOUELIER





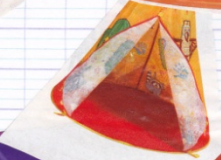
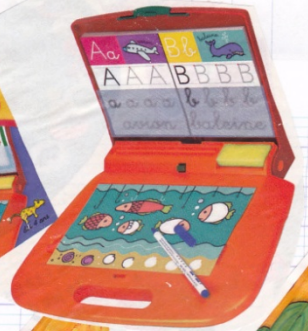
La semaine
 lundi
 mardi
 mercredi
 jeudi
 vendredi
 samedi
 dimanche

janvier
 février
 mars
 avril
 mai
 juin
 juillet
 août
 septembre
 octobre
 novembre
 décembre





PATHE MASSENA
SALLE 3
LE VOYAGEUR
22/01
8.80 E



PATHE MASSENA
SALLE 3
MEGAMIND
15:40
02/01/11
8.70 E CAN3D
02/01 14:40 4 Euros
7290153 0000154
NI REPRIS, NI ECHANGE



Nice
LUNA PARK
Poleis des Expositions
INDOOR
CARTE PERMANENTE
du 11 Décembre 2010
au 2 Janvier 2011

PATHE MASSENA
SALLE 2
MOI MOCHE
15:40
20/11/10
8.90 E LAN3D
Euros



13 € SECONDE
TARIF REDUIT
DATE 18/19
AL ALA
Tele Loisirs
27901









Mes chansons de la chorale

Carillons de Noël

C'est Noël qui chante et carillonne
Ding, ding, ding, ding, dong
Dans la nuit toutes les cloches sonnent
Ding, ding, ding, ding, dong
Aussi longtemps que les cloches sonnent
Ding, ding, ding, ding, dong
A l'amitié je m'abandonne
Ding, ding, ding, ding, dong
Tous les ans jusqu'à la fin du monde
Ding, ding, ding, ding, dong
Tinteront les cloches à la ronde
Ding, ding, ding, ding, dong



Bonhomme de bois

C'était un bonhomme de bois qui aimait la neige
C'était un bonhomme de neige qui aimait les bois
Ils ne s'entrevoient pas sauf par temps de neige
Hélas Hélas trois fois mais n'se parlaient pas

Refrain : Que faire au fond des bois
Quand tombe la neige
Mystère et jambe de bois
Ca n'vous regarde pas

Pourtant le bonhomme de bois qui aimait la neige
Pourtant le bonhomme de neige qui aimait les bois
Aurait voulu je crois parler de la neige
Hélas Hélas trois fois ça n'se pouvait pas

Refrain

Comme le bonhomme de bois nous aimons la neige
Comme le bonhomme de neige nous aimons les bois
On ne craint pas le froid ni les boules de neige
Tant mieux, tant mieux trois fois si c'est notre joie

Refrain.... Vous n'le saurez pas.



C'était un petit sapin
Pique pique pique
C'était un petit sapin
Pique pique pique

Il vivait dans la forêt
Entouré de grands arbres
Qui sans arrêt se moquaient
Et le trouvaient bien laid
Quand parfois il soupirait
Vous avez coeur de marbre
Les grands arbres s'agitaient
Et leurs branches riaient

Quand un jour il demanda
Qu'enfin on lui explique
La raison de ces tracas
Il entendit cela
Nous prenons feuilles au printemps
Toi tu es plein de piques
Puis que tu es différent
Tu dois être méchant

Si l'histoire finit bien
c'est qu'à propos de feuilles
On peut encore c'est certain
Accepter son voisin
On pourrait aussi l'aimer
A condition qu'on veuille
Penser qu'on est tous
Planté dans la même forêt

Comme le petit sapin
Pique pique pique (bis)



Père Noël frappe à la porte

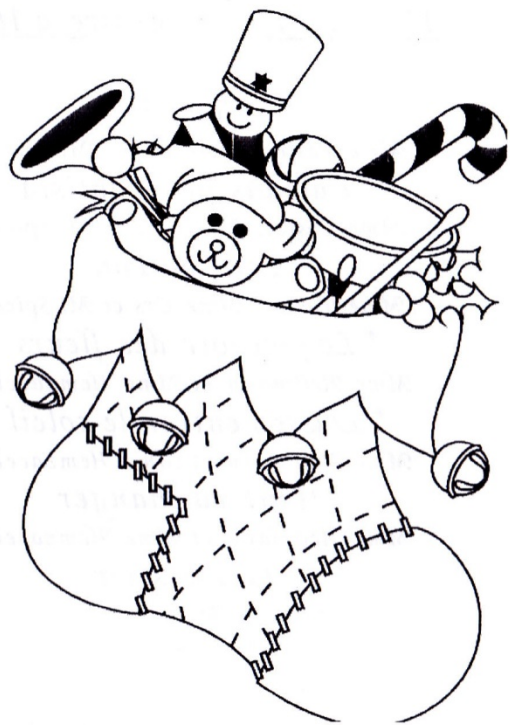
Refrain

Toc, toc, toc
Père Noël frappe à la porte
Toc, toc, toc
Dans son manteau rouge et blanc
Toc, toc, toc
Allons voir ce qu'il apporte
Père Noël!
Des cadeaux pour les enfants!

Il a le nez tout gelé
Et la barbe comme un glaçon
Laissons-le se réchauffer
Dans notre maison

Nous avons mis nos souliers
Sous le sapin décoré
Et du bon bois à brûler
Dans la cheminée

Je vais avoir ma poupée
Avec de jolis jupons
Moi je lui ai commandé
Un très gros camion



Concerts de Noël

Gymnase de Contes

Jeudi 16 Décembre 2010

*Les enfants des écoles Ricolfi
chantent au profit de l'Unicef*



Concerts de Noël

Les enfants du groupe scolaire Ricolfi chantent au profit de l'Unicef Jeudi 16 décembre 2010,
au Gymnase de Contes.

Les maternelles chantent à 17 h

- * Carillon de Noël
- * Noël en forêt
Mme Dru-Chatenet et M. Llavador
- * J'ai demandé au père Noël
M. Llavador
- * Neige Neige blanche
Mme Olénon et Mme Xicluna
- * Il neige dans mon jardin
Mme Dru-Chatenet
- * Le bonhomme de bois
M. Olivetti et M. Sclavo
- * Les lutins de Noël
Mme Oléron et Mme Xicluna
- * Le petit sapin
M. Olivetti et M. Sclavo
- * C'est le père Noël
Mme Xicluna et M. Sclavo
- * Le père Noël frappe à la porte
M. Olivetti et M. Sclavo
- * Le rock du Père Noël
Mme Olénon et Mme Xicluna

Final : Carillon de Noël

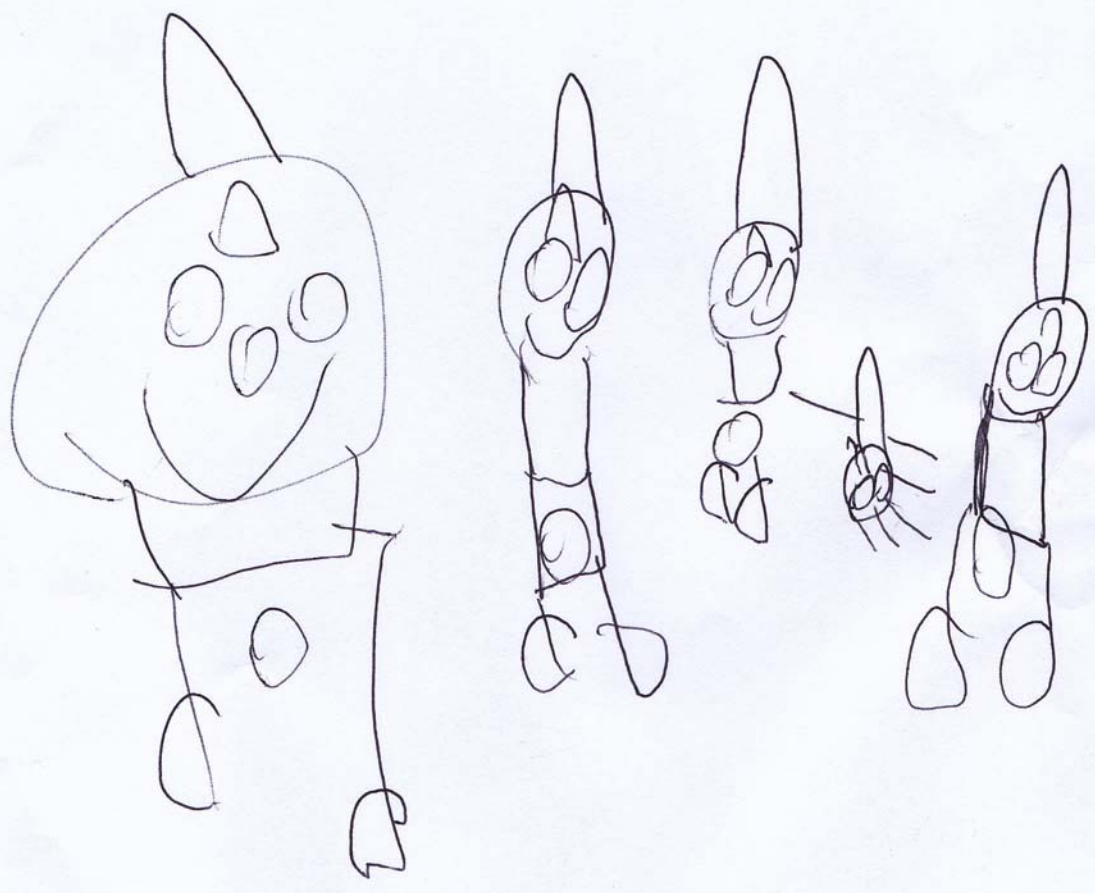
1^{er} concert élémentaire à 18 h

- * Nomade
Mme Pastor, Mme Ors et M. Spies
- * Calénas per Baptista
Mme Pastor, Mme Ors et M. Spies
- * Petit garçon
Mme Pastor, Mme Ors et M. Spies
- * Le pouvoir des fleurs
Mme Heilmann et Mme Hemzacek
- * Laissez entrer le soleil
Mme Heilmann et Mme Hemzacek
- * Tout va changer
Mme Heilmann et Mme Hemzacek
- * Lo forestier
Mme et M. Michellis
- * Angela
Mme et M. Michellis
- * Les copains d'abord
Mme et M. Michellis
- * Mistral gagnant
Mme et M. Michellis

Final : Frontières

2^{ème} concert élémentaire à 20 h

- * La tendresse
Mme Metreau et M. Sagot
- * Lily
Mme Metreau et M. Sagot
- * La colline aux corallines
M. Duffey et M. Sagot
- * Le petit sapin
M. Duffey et M. Sagot
- * Une étoile de Noël
M. Duffey
- * Nové dei corporacions
M. Duffey
- * L'homme et l'enfant
Mme Cirri et Mme Schembri
- * Schengen
Mme Cirri et Mme Schembri
- * Nové de Joan Antonin
Mme Cirri et Mme Schembri
- * New soul
Mme Cirri et Mme Schembri
- * Non possiamo chiudere gli occhi
Mme Cirri et Mme Schembri
- Final : Frontières



O MA L + ANOR
O N N A M A M A M A M

O N N A M A M A M A M
DAVIDA R U A I N P A P A P
M A M A M A M

M A I A U N O H A L P
O H E R I







Деебували
РАРАРА





maman
05.01.2011

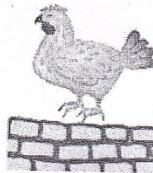


Pendant la période
Mars-avril, nous
avons étudié :



Une poule sur un mur

Une poule sur un mur
Qui picore du pain dur
Picoti, picota
Lève la queue et puis s'en va



Dans ma basse cour, il y a
des poules, des dindons, des oies,
il y a même des canards
qui barbotent dans la mare.

Et ça fait cot ! cot ! cot ! codec !
Et ça fait cot ! cot ! cot ! codec !
Et ça fait cot ! cot ! cot ! codec !
C'est le rock'n roll des gallinacés.

Dans ma basse cour, il y a
des dindons, des canetons
il y a même des pigeons
qui se cachent dans les buissons.

Et ça fait cot ! cot ! cot ! codec !
Et ça fait cot ! cot ! cot ! codec !
Et ça fait cot ! cot ! cot ! codec !
C'est le rock'n roll des gallinacés.






ALEXANDRE

Nous avons fait la chasse aux oeufs dans la cour de récréation





Chers parents,

Le carnaval aura lieu le Jeudi 17 Février.

Les costumes sont fabriqués à l'école, il n'est donc pas utile d'apporter un déguisement.

Comme chaque année, nous pourrons nous retrouver autour d'un goûter à partir de 16H. Si vous avez le temps et la possibilité vos gâteaux seront les bienvenus, la Mairie de Contes offrant les boissons (vous pourrez les déposer dès le matin dans la salle de motricité ou les apporter à 16H à l'ouverture du portail).

En vous attendant, les enfants feront une bataille de confettis, merci de leur fournir un petit sachet plastique afin que nous puissions leur distribuer les confettis (les bombes et autres objets festifs sont strictement interdits).

Les enfants ne pourront être récupérés qu'à partir de 16H30, merci de signaler votre départ à l'enseignant.


Claudine Bédier
L'équipe pédagogique.





Mon Papa

Dans tes bras,
mon papa,
je me sens
bien plus grand,
bien plus fort
plus heureux.
Je t'adore
plus encore.



Chers parents,

Je vous confirme que nous organisons le **Vendredi 24 Juin** une sortie scolaire au Musée Matisse.

Nous irons déjeuner aux arènes de Cimiez ou au Jardin Bellanda pour ensuite passer l'après-midi en plein air.

Pour les enfants inscrits à la cantine, le pic-nic sera fournit par le restaurant scolaire. Nous serons de retour à l'école pour 16 heures.

D'autre part, je serai absent le **Jeudi 30 Juin** et le **Vendredi 1er Juillet** pour raison personnelle. Un(e) remplaçant(e) assurera la classe pendant ces deux derniers jours.

Cordialement.

Le Directeur.



Janvrier 2011



Alexandre



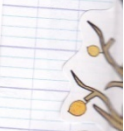
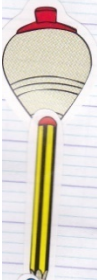


Janvrier 2011





A



ALE





Février 2011





Février 2011



CLAUDIALEXANDRERI

CAMINHO	ESPERANÇA SEMPRE
LUZ	REALIZAÇÕES DE SONHOS
AMIZADE	IDEIAS ELEVADOS DE AMOR
UNIÃO	CAMINHOS CHEIOS DE LUZ
BONDADE	
VIRTUDES	
AMOR	

CLAUDIALEXANDRERI



Mars 2011



ALEGRIA
LUZ
ENCANTAMENTO
XODO DOS FAMILIARES
AMOR
UN AO
BABYAS DO CEU
REFLEXOS DO INFINITO
ESPERANCA DO AMANHÃ



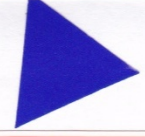


Avril 2011





Mars 2011



Avril 2011



Avril 2011

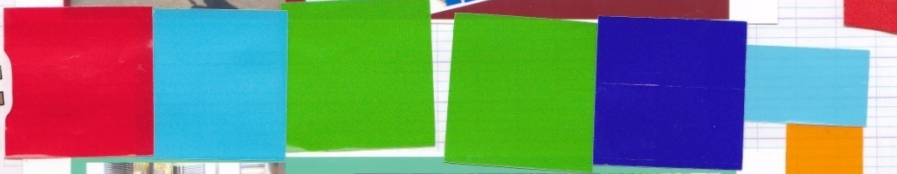
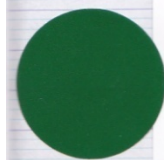
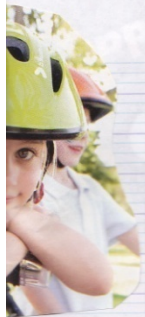




A
v
r
i
l

2
0
1
1







SALLE 5 Pathe Masse 30/04/2011 CINE ACCES TITEUF

SALLE 5 Pathe Massena 30/04/2011

SALLE 5

Rio



RAOUL GIBAULT

MEDRANO

NO 178183

EXONERÉE

Disponible en librairie et sur commande à 12,90 € (prix de vente public).
 Imprimé en France. - 100% recyclé avec 30% de fibres recyclées.
 www.mairie-rio.fr - 01 47 70 02 00

LE SAGITTAIRE
SECTION GYMNASTIQUE

En avril 2011, nous organisons un stage pour les enfants de gymnase tous les matins de 9h à 12h.

Si votre enfant, nous vous demandons de nous retourner le 09 avril 2011.



RAOUL GIBAULT

MEDRAN

BIU

Rio



Les jeudis de la



science



Comme l'an dernier, les deux écoles maternelles Ricolfi, organisent des moments d'apprentissage sur des thèmes scientifiques.

Ce sera tous les jeudis matins, du *5/105 au 9/06*. Pendant ces six matinées, une organisation différente sera mise en place par les équipes enseignantes afin de permettre aux enfants de découvrir, de manipuler, d'expérimenter, de jouer, d'apprendre... autour des sciences.

Douze ateliers seront proposés par les enseignants et les ATSEM, ils auront lieu pour moitié dans chaque école. Les enfants seront répartis en équipes, identifiées par un animal.

Chaque enfant collectera une fiche lors du passage à un atelier et confectionnera un carnet de bord.

Les enfants participeront à deux ateliers chaque jeudi matin et retrouveront leur enseignant et leur classe les jeudis après-midi.

Faire vivre ce projet aux enfants demande beaucoup d'organisation, nous aurons besoin de votre coopération pour gagner un peu de temps sur ces journées exceptionnelles pour:

- respecter les horaires d'arrivée à l'école, si possible à **8h20**, et ne pas être en retard.
- ne pas vous attarder dans les couloirs afin que le portail soit fermé à 8h30 précises.
- faire passer vos enfants aux toilettes à votre domicile plutôt qu'à l'école, si possible.

Les enfants de la maternelle Ricolfi 1 ne déjeunant pas à la cantine seront confiés à leur famille à 11h30 au portail de la maternelle Ricolfi 2. A 13h20, chaque enfant sera accueilli dans son école.

Il n'y aura pas de modification quant à l'organisation de la cantine et des garderies.

A 16h30, vous retrouverez votre enfant dans sa classe...

Nous espérons qu'il aura beaucoup de découvertes scientifiques à vous raconter !

David...

Alexandre

Les jeudis de la science



Comme l'an dernier, les deux écoles maternelles Ricolfi, organisent des moments d'apprentissage sur des thèmes scientifiques.

Ce sera tous les jeudis matins, du 7 avril au 26 mai. Pendant ces six matinées, une organisation différente sera mise en place par les équipes enseignantes afin de permettre aux enfants de découvrir, de manipuler, d'expérimenter, de jouer, d'apprendre... autour des sciences.

Douze ateliers seront proposés par les enseignants et les ATSEM, ils auront lieu pour moitié dans chaque école. Les enfants seront répartis en équipes, identifiées par un animal.

Chaque enfant collectera une fiche lors du passage à un atelier et confectionnera un carnet de bord.

Les enfants participeront à deux ateliers chaque jeudi matin et retrouveront leur enseignant et leur classe les jeudis après-midi.

Faire vivre ce projet aux enfants demande beaucoup d'organisation, nous aurons besoin de votre coopération pour gagner un peu de temps sur ces journées exceptionnelles pour:

- respecter les horaires d'arrivée à l'école, si possible à **8h20**, et ne pas être en retard.
- ne pas vous attarder dans les couloirs afin que le portail soit fermé à 8h30 précises.
- faire passer vos enfants aux toilettes à votre domicile plutôt qu'à l'école, si possible.

Les enfants de la maternelle Ricolfi 1 ne déjeunant pas à la cantine seront confiés à leur famille à 11h30 au portail de la **maternelle Ricolfi 2**. A 13h20, chaque enfant sera accueilli dans son école.

Il n'y aura pas de modification quant à l'organisation de la cantine et des garderies.

A 16h30, vous retrouverez votre enfant dans sa classe...

Nous espérons qu'il aura beaucoup de découvertes scientifiques à vous raconter !

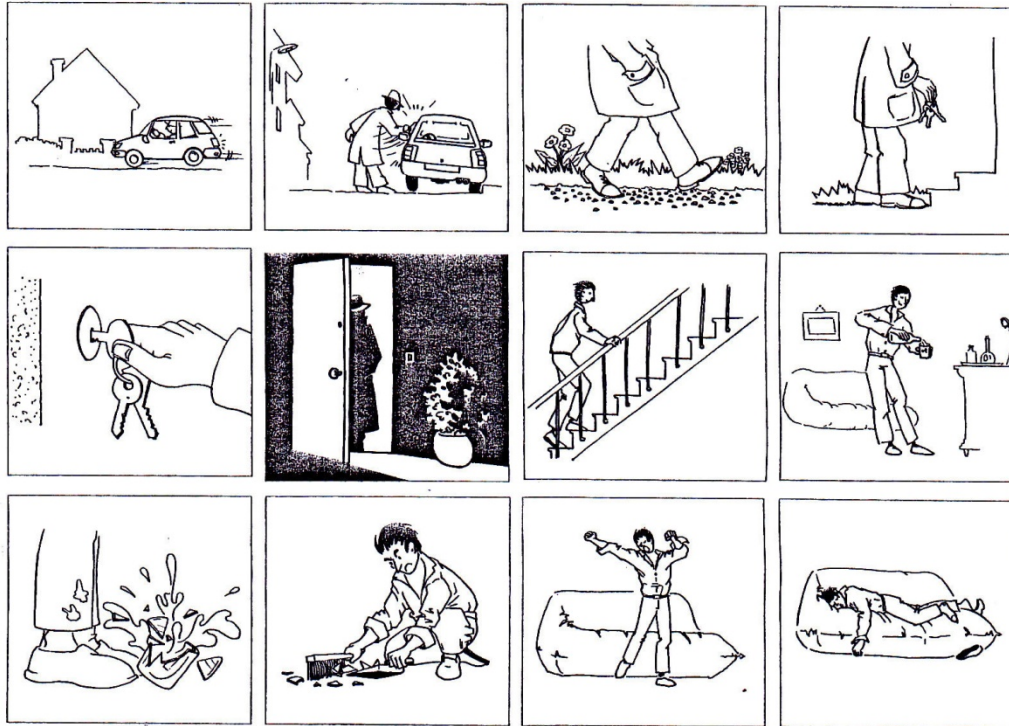


L'ouïe

Objectifs :

- Mettre en évidence l'importance de la fonction de l'ouïe
- Décrire, comparer et classer des perceptions auditives
- Associer à des perceptions déterminées, les organes des sens qui correspondent
- Reconnaître des sons et les associer à une image

**Aujourd'hui j'ai écouté une « bande dessinée sonore »,
j'ai reconnu des bruits familiers,
je les ai associés à des dessins.**





L'électricité statique

Descriptif :

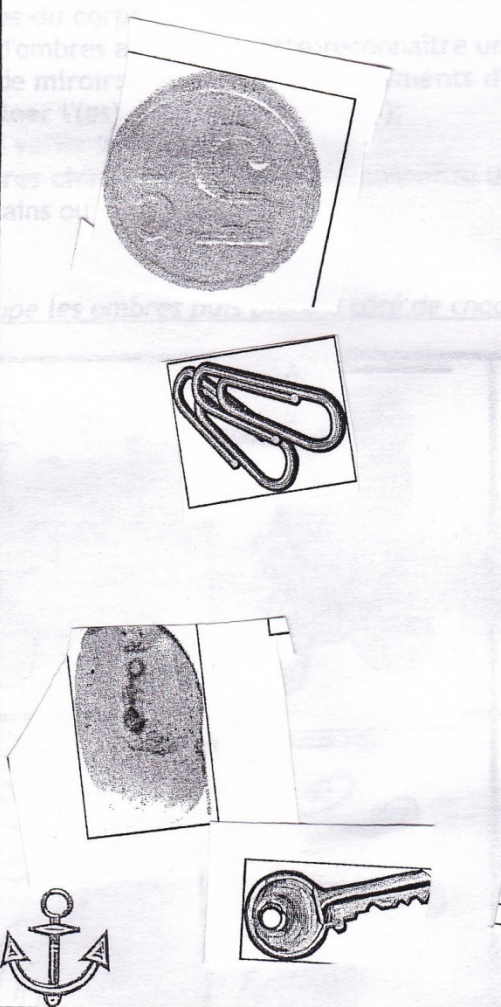

- Je réalise des expériences sur l'électricité statique :
- faire tenir un ballon tout seul sur le mur
 - faire dresser ses cheveux sur sa tête
 - faire voler des confettis
 - faire bouger du sel sans le toucher





Qu'est-ce qui flotte ? Qu'est-ce qui coule ?

Dans une bassine remplie d'eau, quels sont les objets qui vont couler et ceux qui vont flotter ?

Les objets qui coulent	Les objets qui flottent
 <p>A collection of objects that sink: a coin, a paperclip, a stone, a key, and an anchor.</p>	 <p>A collection of objects that float: a sailboat, a spoon, a pen, a comb, and a bar of soap.</p>

OMBRES ET LUMIERES

(théâtre d'ombres, ombres chinoises)

Consignes et activités:

Reconnaître un **objet** placé derrière l'écran;

Faire jaillir une ombre avec la main, la tête, le bras, le corps; reconnaître les différentes **parties du corps**;

Jeux d'ombres avec **silhouette**: reconnaître un (des) **enfant(s)** évoluant derrière l'écran;

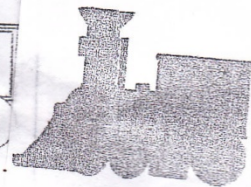
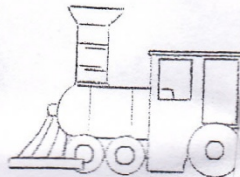
Jeux de **miroir**: reproduire les **mouvements** d'un élève caché;

Dessiner l'(es) ombre(s) observée(s);

Faire varier la **taille** de l'ombre;

Ombres chinoises: inventer ou reconnaître une silhouette d'animal, ... représentée avec les mains ou

Découpe les ombres puis place à côté de chaque objet celle qui leur correspond:





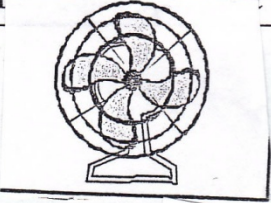
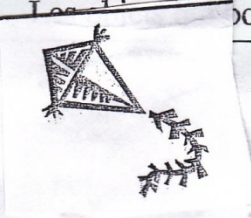
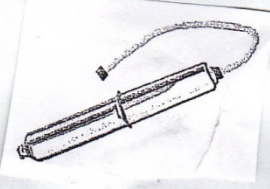


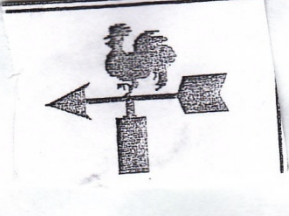


L' AIR (et les objets)



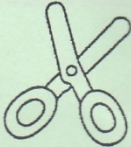
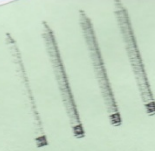

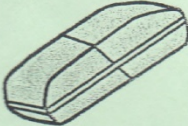
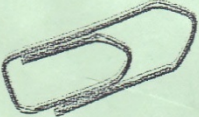

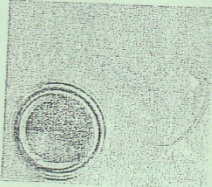

Objectifs: Prendre conscience de l'existence de l'air;
Mettre en évidence la force de l'air;
Faire des expériences, observer et en tirer des conclusions.

Activité: 1ère consigne: déplace les objets sur la table, sans les toucher ni toucher la table; **constat:** en soufflant, je fais de l'air, je peux déplacer certains objets mais pas d'autres (tri).

2ème consigne: déplace les objets en utilisant un autre objet, ils ne doivent pas se toucher; **constat:** certains objets en déplacent d'autres, d'autres non (tri).

Evaluation/bilan: classe dans le tableau les étiquettes d'objets.

I. Les objets "poussés" de l'air	II. Les objets qui "poussent" avec l'air
	
	
	
	

Ma recette des roses des sables

Pour réaliser 30 roses des sables il me faut :

- 100g de chocolat pâtissier



- 100g de beurre



- 50g de sucre glace



- 70g de corn flakes



Je dois :

Faire fondre le chocolat et le beurre.

Incorporer hors du feu le sucre glace.

Mettre le tout dans un grand saladier, y verser la quantité de corn flakes et bien mélanger.

Disposer, à l'aide d'une cuillère à soupe, un petit tas dans une caissette.

Laisser reposer une demi-heure au réfrigérateur.

Maintenant, régalons-nous !!!



ENCRE SYMPATHIQUE.

« Le message secret caché. »

Présentation de l'expérience: « Y a -t- il quelque chose d'écrit sur cette feuille blanche? »

La réponse est non: on ne voit rien.

Le maître chauffe alors la feuille au-dessus d'une bougie: de l'écriture- (dessin - apparaît.

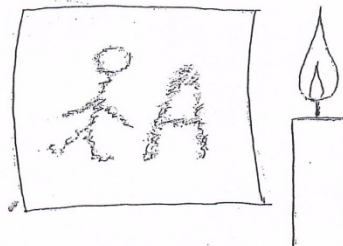
Manipulation: Les enfants sont invités à écrire- ou dessiner pour les plus je sur une feuille blanche avec un pinceau trempé dans du jus de citron.

Le maître chauffe la réalisation de chacun au-dessus de la bo faisant ainsi apparaître le message secret.

Explication: Le jus de citron et d'autres liquides contiennent du carbone, incolore lorsqu'on les dissout dans l'eau.

Chauffés, les composants carbonés se brisent libérant du carbone qui est de couleur noire.

(Source: www.Wikidebrouillard.org)



BAGUETTE MAGIQUE.

Une balle de ping pong est posée sur une table. Il est demandé aux enfants de faire bouger la balle sans la toucher.

Plusieurs bonnes solutions possibles: souffler dessus, faire du vent en agitant un livre, incliner la table....

– Démonstration de la « baguette magique » par l'adulte.

Frotter la règle en plastique sur le tissu.

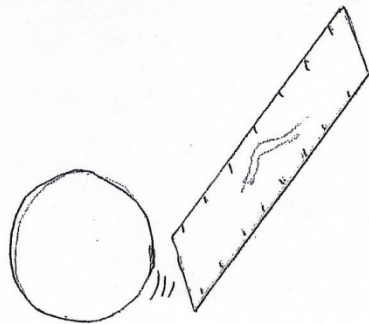
Approcher la règle de la balle.

On constate que la balle de ping pong est attirée par la règle.

Explication: Le frottement de la règle et du tissu permet de charger la règle en électricité statique. Lorsqu'on approche la règle d'objets, ceux-ci se chargent légèrement ce qui entraîne la création d'une force dite électrostatique: les deux objets s'attirent.

(Source: www.Wikidebrouillard.org).

Manipulation: Chaque enfant muni d'une règle et d'un chiffon va essayer ce phénomène sur des objets à disposition: balles de ping pong, petits morceaux de papier, brins de fil et de laine, bouts de bois.... Cela ne marche pas sur tout. Il faut souvent recharger la règle.

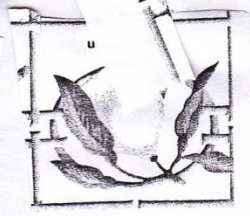
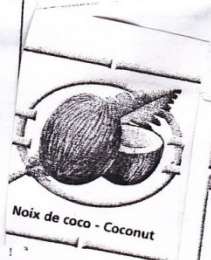
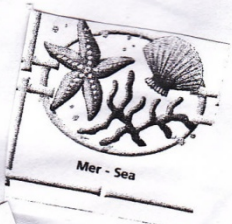
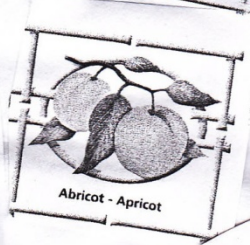
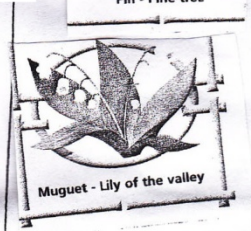
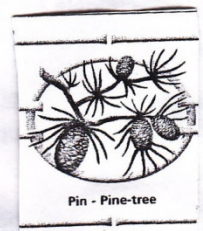
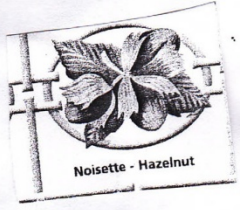
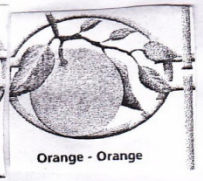
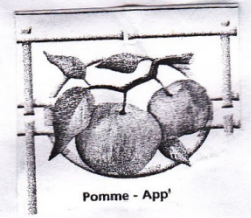


L'odorat

Objectifs :

- Mettre en évidence l'importance de la fonction de l'odorat
- Décrire, comparer et classer des perceptions olfactives
- Associer à des perceptions déterminées les organes des sens qui correspondent
- Découvrir les odeurs et les diverses sensations procurées par celles-ci

Aujourd'hui j'ai senti différentes odeurs.
Certaines étaient agréables, d'autres désagréables, nous en avons parlé.
J'ai reconnu certaines odeurs :

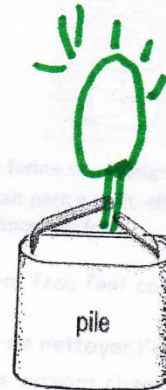


Science : L'électricité : le circuit électrique

J'ai appris :

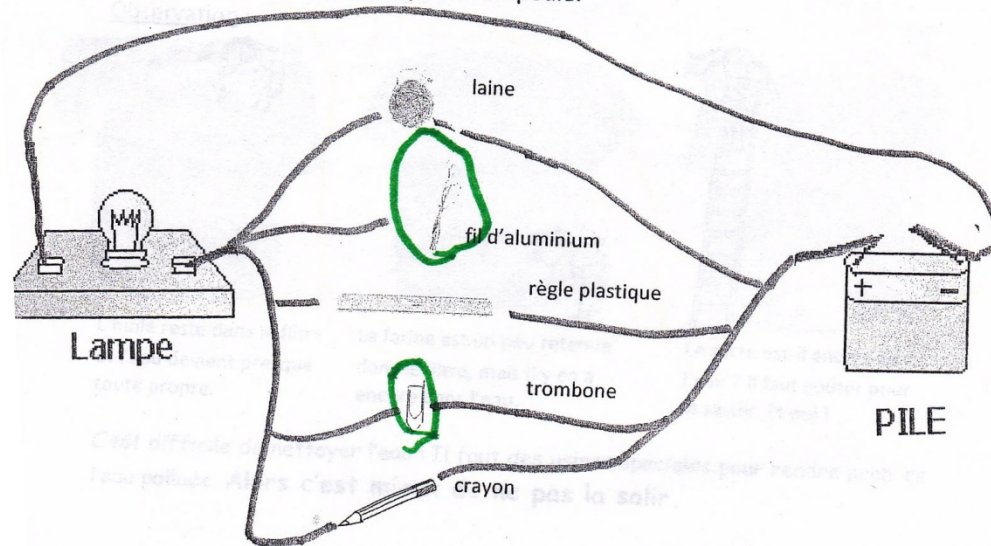
- Pour qu'une ampoule s'éclaire il lui faut de l'électricité. Nous l'avons fournie avec des piles. La pile doit toucher le plot et le culot de l'ampoule.

Voici une pile, dessine l'ampoule au bon endroit pour qu'elle puisse s'éclairer.



- Pour qu'une ampoule s'éclaire loin de la pile, il faut fabriquer un circuit fermé avec des éléments conducteurs comme le fer. Nous avons essayé de conduire l'électricité avec d'autres matériaux, certains ne conduisent pas : le plastique, le bois...

Expérience : Teste différents objets pour voir s'ils sont conducteurs d'électricité. Entoure ceux qui conduisent l'électricité de la pile à l'ampoule.



SCIENCES : Est-ce qu'on peut nettoyer l'eau sale ?

Sais-tu ce qui se passe quand les produits salissent l'eau ?

Découvre-le en faisant cette expérience :

Dans trois verres, mélange de l'eau avec de l'huile, de la farine et du sucre.



L'huile ne se mélange pas.
Elle flotte dessus.



La farine se mélange à l'eau.
Mais petit à petit, elle se
dépose au fond.



Le sucre ne se voit.
plus. Mais si tu goûtes, tu
sens qu'il est bien là.

Certains produits qui polluent l'eau font comme l'huile, d'autres comme la farine et d'autres comme le sucre.

Expérience : nous essayons de nettoyer l'eau. Nous installons un filtre sur trois verres vides. Puis nous versons chaque mélange dans un filtre différent.



Observation :



L'huile reste dans le filtre
et l'eau devient presque
toute propre.



La farine est un peu retenue
dans le filtre, mais il y a
encore dans l'eau.



Le sucre est-il encore dans
l'eau ? Il faut goûter pour
le savoir. Et oui !

C'est difficile de nettoyer l'eau ! Il faut des usines spéciales pour rendre propre l'eau polluée. Alors c'est mieux de ne pas la salir.







Ecole Maternelle RICOLFI 2
1 Montée des Ecoles 06350 CONTES
Tél. 04 93 79 17 41
Thomas : 06 23 12 52 06
Patricia : 06 15 09 72 04



NOM
HOUDELIER

PRENOM
ALEXANDRE

1 MS GS

ECOLE RICOLFI

CLASSE : PS oui non

Cantine : oui non



ALEXANDRE



<http://houdelier.com>